

10 Faits divers & Justice

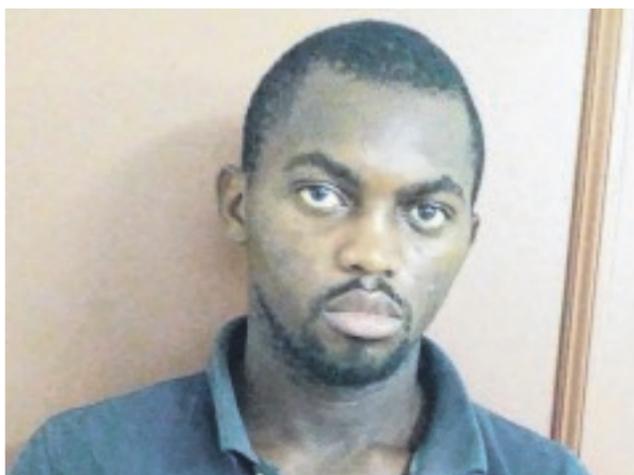
Auteur présumé de meurtre et de viols en série à Libreville

Un maton stagiaire doublé d'un faussaire neutralisé par la PJ

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LA Police judiciaire (PJ) vient de boucler plusieurs semaines d'enquête minutieuse sur de nombreux cas de viols, avec le même mode opératoire, auxquels s'est ajouté un meurtre. Un stagiaire de la sécurité pénitentiaire, promotion 2016, identifié comme étant Paul Idriss Armel Ndongo, est soupçonné d'être l'auteur de ces faits. Il a donc été arrêté pour les nécessités d'enquête. Une source autorisée renseigne que Paul Idriss Armel Ndongo, pour parvenir à ses fins, avait un mode opératoire assez particulier: il étranglait ses victimes jusqu'à ce qu'elles perdent connaissance, puis les agressait sexuellement avant de les abandonner à

leur triste sort. Cinq plaintes ont été déposées à cet effet à la PJ. Parmi les plaignantes, une dernière victime, que le maton aurait agressée au boulevard Triomphal, dans un bistrot qu'elle gérait. Le suspect, a-t-on appris, est entré dans le bar comme un client, puis a attendu la fermeture du bistrot pour sauter sur sa proie. Il l'a ensuite étranglée jusqu'à ce qu'elle perde connaissance, avant de la violer. Une fois son besoin sexuel assouvi, le délinquant a abandonné sa victime en état de choc, aspergée de son liquide séminal sur le corps. Cette dernière serait toujours hospitalisée au Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL), renseigne une source judiciaire. Pendant des semaines, la PJ a effectué des investigations. Et le 5 mai dernier,



Paul Idriss Armel Ndongo attend d'être fixé sur son sort.

Photo : Abel Eyeghe/ L'Union

elle est informée qu'un individu, aux allures suspectes, a été aperçu en face de l'immeuble Rénovation, notamment à l'ancien hôtel Rapontchombo. Les enquêteurs investissent aussitôt les lieux. Y étant, ils surprennent l'agent pénitentiaire stagiaire s'apprêtant à prendre la fuite.

Interpellé et sommé de s'expliquer sur sa présence à cet endroit, le jeune maton avouera qu'il vient de tuer une jeune femme, avant de conduire les policiers à l'endroit où il a commis son acte. **AUX MAINS DE LA JUSTICE** • C'est alors que les agents découvrent le corps

dénudé de la victime, présentant des marques de strangulation au cou et des traces de sperme sur son corps. Cette dernière sera identifiée plus tard comme étant J.K.M., âgée de 18 ans. En faisant le rapprochement, les Officiers de police judiciaire (OPJ) constatent que le mode opératoire décrit dans les plaintes enregistrées dans leurs locaux par les autres victimes est le même. Lors de l'interrogatoire, le mis en cause a reconnu être l'auteur des différentes agressions sexuelles objet de l'enquête policière sus-évoquée. Il sera d'ailleurs formellement identifié par ces victimes. Au cours d'une perquisition à son domicile, les OPJ ont découvert que Paul Idriss Armel Ndongo serait en réalité un citoyen camerounais. En effet, un passeport et une Carte

nationale d'identité (CNI) camerounais répondant au nom de Christian Martial Kamguia, ainsi que ses photos portant au verso le même nom, ont été retrouvés dans ses affaires. Interrogé à ce sujet, le suspect avouera finalement avoir acquis frauduleusement la nationalité gabonaise en usant de faux papiers, fabriqués à Bitam. "En quittant le Cameroun, j'ai séjourné pendant longtemps à Bitam, où j'ai eu le temps de me faire établir des documents tels que l'acte de naissance, la carte nationale d'identité et le diplôme de baccalauréat. Ce qui m'a permis d'intégrer la Sécurité pénitentiaire", a-t-il confié aux enquêteurs. Paul Idriss Armel Ndongo... ou plutôt Christian Martial Kamguia va dès à présent affronter les affres de la justice.

Insolite à Tchibanga

Au secours, les crocodiles sont là !

M-M.
Tchibanga/Gabon

DES crocodiles qui se prélassent en ville, c'est plutôt très rare. La scène, inédite, s'est pourtant produite dans la commune de Tchibanga. En effet, deux de ces reptiles ont été aperçus par des riverains qui en ont tué un, alors que l'autre a réussi à regagner son habitat naturel. Ce sont d'abord les membres d'un club de réflexion et de développement de Tchibanga qui, en procédant à une opération de salubrité publique au quartier Bibora, ont aperçu un crocodile dans un canal d'évacuation des eaux usées, qu'ils étaient en train de nettoyer. L'animal, après avoir été dérangé en pleine journée, a regagné rapidement son milieu naturel, ledit canal étant relié à un ruisseau. C'est ensuite un jeune homme qui, vers 23 heures, a aperçu un crocodile à proximité d'un lavage des véhicules, situé non loin du



Le crocodile tué par les riverains.

Photo : Mihindou-Mihindou

carrefour commercial. Le reptile, qui était en train de traverser tranquillement la route, a battu en retraite en se réfugiant précipitamment à l'intérieur d'un caniveau. Le jeune homme a aussitôt alerté le voisinage, qui a accouru immédiatement sur les lieux. Débusqué et traqué, le crocodile a été

mis à mort. À ce qu'il semble, ces animaux, qui font partie des espèces intégralement protégées dans notre pays, abondent dans les cours d'eau stagnante qui jouxtent les quartiers Minzanza, Ibanga et Bibora, dans le premier arrondissement. Ces quartiers étant en fait des bidonvilles, les animaux sauvages

les considèrent souvent comme le prolongement de leur habitat naturel. Du coup, d'aucuns n'hé-

sitent pas à parler d'un phénomène mystique. Dans tous les cas, cette situation interpelle la po-

pulation et les autorités compétentes sur la nécessité d'assainir leur cadre de vie.



Les reptiles sortent d'ici puis se retrouvent en ville.

Photo : Mihindou-Mihindou

CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUÉ

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) porte à la connaissance des opérateurs économiques que, par courrier du 08 mars 2018, elle a mis fin au mandat de contrôle par elle donné à la Société MJL Etudes-Conseils.

Par voie de conséquence, elle invite ces derniers à opposer une fin de non-recevoir à la Société citée plus haut, toutes les fois que celle-ci serait tentée de prendre attache avec eux, en vue de l'accomplissement de la mission de contrôle qui lui était autrefois dévolue.

La CNSS rappelle, à toutes fins utiles, que cette mission relève dorénavant et exclusivement de la compétence de ses contrôleurs, conformément aux dispositions de l'article 88 du Code de Sécurité Sociale.

Fait à Libreville, le 13 MAI 2019

Le Directeur Général

Nicole ASSELLE

1432
01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 134 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 79 64 25 • Centre d'appels : 1432
www.cnss.ga • facebook : caissenationaledesecuritesociale-gabon-officiel